

Témoignage d'une victime du vaccin hépatite B

Profession au moment de la vaccination : élève en 1^o-2^o années de l'enseignement secondaire (les 3 injections s'étalant entre l'âge de 12 ans et 10 mois et l'âge de 13 ans et 10 mois)

Nom du vaccin reçu et date des injections : ENGERIX B JUNIOR reçu aux dates suivantes * :

- 1^o dose reçue le : 20 /11/1996
- 2^o dose reçue le : 05/02/1997
- 3^o dose reçue le : 27/11/1997

Historique :

20/11/1996 : Je reçois la première dose de ce vaccin antihépatite B, un vaccin que je ne voulais PAS et pour lequel **j'avais pourtant manifesté mon désaccord de façon explicite.**

Quelques semaines avant l'injection de cette 1^o dose, le médecin pédiatre Dr P. RODESCH m'a en effet jeté un ultimatum totalement indigne de la part d'un médecin.

Il m'a dit que : « ce serait soit le ROR soit le vaccin antihépatite B ».

J'avais d'emblée exclus l'idée d'une seconde dose de ROR car j'avais, déjà à ce jeune âge, eu connaissance de graves problèmes chez d'autre avec ce vaccin.

Je me suis alors enquis de savoir en quoi consistait le vaccin antihépatite B sur lequel je savais fort peu de chose si ce n'est que c'était un vaccin monovalent (et pas trivalent comme le ROR). J'ai aussi demandé, chose fort logique, comment se transmettait cette maladie.

Comme il répondait que c'était par voie sanguine et sexuelle (je ne suis plus sûre qu'il ait mentionné ou non la voie salivaire en sus), j'ai tout de suite trouvé ça saugrenu et inutile de faire un tel vaccin chez moi qui ai toujours été très prudente.

Quand j'ai demandé en quoi consistait le vaccin et que ce médecin m'a répondu que ça se faisait en 3 doses, j'ai alors tout de suite exprimé de façon TRES CLAIRE ma désapprobation car cela m'a semblé tout à fait hasardeux d'aller faire en 3 injections une vaccination contre une maladie dont je n'avais jamais entendu parler à ce stade et qu'on semblait avoir véritablement sortie comme un lapin d'un chapeau, pour l'occasion.

Ajoutons que ce médecin s'est empressé de me faire passer pour une hypocondriaque pour ainsi soudoyer ma mère et lui insuffler une idée folle et absurde comme quoi ainsi, « avec ce vaccin, cela fera déjà une maladie en moins à craindre !! »

Ce médecin n'a donc tenu aucun compte de mon refus clair et net et ce alors même qu'à cet âge, j'avais clairement un discernement suffisant et une connaissance tout à fait satisfaisante pour cet âge des choses de la santé.

Pourtant, comme le rappellent les auteurs Yves-Henri Leleu et Gilles Génicot dans leur ouvrage de droit médical « Le droit médical ; aspects juridiques de la relation patient-médecin » à la p. 88 : « L'article 6 §2 de la Convention sur les droits de l'homme et la biomédecine prévoit que, outre l'autorisation du représentant légal, il faut prendre en considération l'avis du mineur **comme un facteur de plus en plus déterminant, en fonction de son âge et de son degré de maturité** »...

La doctrine par la voie de différents auteurs fait d'ailleurs mention de cette nécessité d'« octroyer de façon générale au mineur **doué de discernement** une capacité naturelle de

décider des atteintes qu'il tolère quant à son corps, nonobstant son incapacité juridique » comme le rappellent les 2 auteurs.

Tout aussi grave, il faut mentionner que ce médecin n'a JAMAIS mentionné le moindre effet secondaire de ce vaccin, ni qu'il s'agissait d'un produit issu du génie génétique et il ne s'est pas non plus renseigné auprès de ma mère pour savoir quels étaient mes antécédents familiaux des 2 côtés en terme de facteurs de risque

(Ce qui est d'autant + gravissime que mon père biologique m'est tout à fait inconnu en raison d'un statut de tiers donneur dans une insémination artificielle).

Il savait juste que ma grand-mère maternelle était diabétique insulino-dépendante et issue d'une famille avec de nombreux diabétiques, ce qui aurait déjà dû suffire pour qu'il ne m'impose pas ce vaccin étant donné l'existence d'études comme celles du médecin néo-zélandais CLASSEN attestant d'une hausse de + de 60% du taux de diabète insulino-dépendant après vaccination massive chez les adolescents en Nouvelle-Zélande (Classen JB., The diabetes epidemic and the hepatitis B vaccines, N Z Med J. 1996 Sep 27;109(1030):366 ET Classen JB., Childhood immunisation and diabetes mellitus., N Z Med J. 1996 May 24;109(1022):195)

Hélas, le fait est que, vu l'organisation pyramidale du système, les médecins savent que leurs dérives seront couvertes par l'existence de « recommandations officielles » qui elles –mêmes découlent des collusions nauséabondes entre les gouvernements et les fabricants, le tout avec la très « bienveillante » complicité de sainte OMS.

05/02/1997 : Après avoir à de nombreuses reprises essayé auprès de ma mère d'interrompre cette vaccination, celle-ci se poursuit. Il faut dire que ma mère pense que l'on est obligé de continuer une fois que l'on a commencé ...

Quelques jours après cette 2^o dose, je commence à ressentir les premiers signes de souffrance thyroïdienne. Il s'agit d'élançements très discrets car très furtifs à chaque fois, localisés au niveau de la thyroïde. Plutôt épisodiques au début, ces sensations deviendront de plus en plus fréquentes au fil du temps pour ne plus jamais disparaître depuis cette date.

27/11/1997 : A cette date se produit donc la 3^o dose de ce vaccin et l'on peut d'ailleurs remarquer que si les 3 injections se déroulent sur une année entière (au lieu du schéma 0,1,6 mois), c'est bien parce que je ne faisais pas ce vaccin de mon initiative et aussi, parce les premières grosses révélations de problèmes émanaient de France. Malgré ces révélations plus qu'inquiétantes ce médecin a continué dans sa vaccinomanie sans se poser plus de questions !

Dès l'année scolaire 1999-2000 : C'est à partir de cette année d'étude-là que j'ai commencé à ressentir une douleur au niveau hépatique qui n'était pas permanente mais à type de poids au niveau de l'hypocondre supérieur droit à certains moments de la journée.

Parallèlement, j'avais bien sûr toujours cette sensation bizarre au niveau thyroïdien pour laquelle les médecins et mes parents me disaient que ce n'était « que ma gorge ». J'ai aussi commencé cette même année à beaucoup perdre mes cheveux et une absence de règles pendant un mois est survenue.

Années scolaire 2000- 2001 : Je perds toujours pas mal de cheveux mais je suis de plus en plus fatiguée et j'ai l'impression de prendre du poids. Cette étrange sensation est toujours de plus en plus fréquente bien que discontinue sur la journée.

En décembre, je fais même un **bronchospasme** qui sera qualifié par le médecin d'asthme d'effort et nécessitera le recours au médicament pour asthmatiques PULMICORT pendant plusieurs semaines.

Mars 2002 : Je me sens à présent si mal (fatigue, vertiges, fringales avec crises d'hypoglycémie, prise de poids, frilosité, ...) que le médecin cette fois prescrit - enfin !- une toute première analyse de sang qui sera effectuée le 26/03/2002 très précisément.

Celle-ci révèle une **hypothyroïdie infraclinique** avec une TSH hors norme à 7,1 mais une hormone T4 libre encore acceptable à 1.3.

Elle révèle aussi une glycémie limite à 111 ainsi qu'une positivité des anticorps anti-HBs à un titre de 182 U/l (noté dans les normes labo comme immunité si supérieur à 10)

Août 2002 : A la fin du mois, je fais un premier lumbago avec impossibilité de poser pied à terre pendant plus de cinq jours. Précisons tout de même qu'il n'y avait alors aucun antécédent traumatique ni aucun problème de ce type à ma connaissance dans mes antécédents familiaux connus et que je n'avais alors que 18 ans !

Une simple radiographie RX dont je n'ai encore à ce jour jamais reçu le protocole ne mentionnait rien de spécial selon le rhumatologue Dr F. Antoine de l'hôpital Molière-Longchamp à Bruxelles.

Décembre 2002 : Une aménorrhée (absence de règles) apparaît qui va durer plus d'un an. Dans les analyses sanguines, c'est tout le système hormonal qui apparaît comme étant perturbé : une TSH trop haute signant une nouvelle fois l'état d'hypothyroïdie, un taux de cortisol et d'ACTH trop élevés eux aussi ainsi qu'une hyperprolactinémie.

Celle-ci fait suspecter par le médecin un prolactinome d'où IRM de l'hypophyse qui s'avérera...négative pour ce diagnostic. (cf protocole des examens IRM en date du 26/5/2003 et du 28/01/2005)

Avril 2003 : Les suites de ce lumbago sont très pénibles et je garde des radiculalgies (irradiations) pendant de long mois au niveau des cuisses. Ceci pousse le Dr Antoine à demander un scanner lombaire qui révèle une **protrusion postéro-médiane L5-S1** selon les radiologues Duez et Peetrons.

Cette grande difficulté à rester assise sans douleur a d'ailleurs joué un rôle décisif dans l'arrêt de ma première candidature en médecine, qui s'est tenue sur l'année académique 2002-2003, année à laquelle je mets un terme en mars de cette même année 2003.

Ce diagnostic de **discopathie dégénérative L5-S1** est d'ailleurs confirmé par les IRM en date du 10/7/2003 (Dr Vanderhofstadt), du 14/05/2004 (Dr Scherpings) et du 6/06/2006 (Dr Widelec).

Mai 2003 : je reçois un rappel que je croyais être juste un rappel antitétanique mais il s'agit en fait d'un rappel tétanos/diphtérie (TEDIVAX pour adultes) car les fabricants ont pris l'habitude de forcer la main des gens en enlevant du marché les vaccins monovalents.

Les gens survaccinés tombent alors de plus en plus malades ce qui rapporte alors bien plus pour eux.

Je reçois donc ce rappel alors que mon dernier vaccin datait de moins de 10 ans (mais de 8 ans), preuve que je n'étais pas devenue une fanatique de l'anti-vaccination...

Le jour-même de cette vaccination (effectuée au niveau du deltoïde gauche, lieu même où les 3 injections d'Engerix B ont été effectuées quelque temps auparavant), je suis alors victime d'une violente réaction au niveau brachial : réaction d'Arthus ? Névrite péribrachiale ?

Quoi qu'il en soit je n'arrive quasiment plus à bouger mon bras sans me tordre de douleur pour m'habiller pendant des mois avec des douleurs résiduelles qui restent et reviennent encore par intermittence par moment à l'heure actuelle.

Fort probablement cette réaction doit être due à **l'effet cumulatif des adjuvants à base d'aluminium**, inauguré en cet endroit par le fameux Engerix B dont chacune des doses est assez riche en aluminium (0,25mg ce qui correspond à 250 µg soit + de 16 X le seuil plafond des 15 µg/litre de sang autorisés par les instances officielles et + de 4X le seuil des 60 µg/l de sang, seuil jugé suffisant pour l'apparition de lésions nerveuses).

Fin 2003 : Début de douleurs bilatérales aux genoux à type d'arthrite.

Apparaissent après un certain temps de marche et s'accompagnent parfois d'un ressaut sans antécédent traumatique aucun, cependant.

Janvier 2004 : Second lumbago qui me cloue de nouveau au lit pour plus de cinq jours et m'empêche de boucler ma cession de janvier en première année de fac de droit à Louvain-La-Neuve, faculté UCL.

Les suites en sont telles que très vite, je n'arrive plus du tout à rester assise et je dois me coucher quasiment 24 h/24. Je suis forcée d'abandonner mon année.

Février 2004 : Vu le caractère de plus en plus invalidant de mes douleurs aux genoux (surtout au genou gauche), je passe une première IRM, le 16/2/2004 du genou qui mentionne « une plage sous-liquidienne au niveau du ménisque antérieur gauche qui pourrait correspondre à un kyste méniscal ».

Août 2004 : Suite à des paresthésies (fourmillements) au niveau des membres inférieurs avec sensation de chaleur (brûlure) par intermittence, le Dr Verdin demande une IRM cérébrale pour recherche de...sclérose en plaques car dit-il c'est vraiment plus prudent de procéder ainsi. **Ce médecin français exerçant en Belgique m'explique que le vaccin antihépatite B n'est pas sans lien avec cette éventualité.**

L'IRM cérébrale en date du 2/08/2004 et protocolée par le Dr Haven infirme cette hypothèse-heureusement ! Mais que de tensions et de stress, quel gâchis !

Entre temps je suis rentrée chez moi, sur Bruxelles donc et je suis contrainte, après consultation avec le neurochirurgien Dr A.de Meeûs en avril 2004, d'essayer sa solution pour mon dos c'est-à-dire un back track, une table de renversement à faire tous les jours impérativement pour tenter de combattre les effets de la discopathie.

Cette machine parviendra à m'améliorer assez pour que je puisse rester plus longtemps assise sans pouvoir toutefois reprendre des études à un rythme conventionnel.

Septembre 2004 : Vu la persistance de ces douleurs de genoux, je passe une arthrographie qui laisse entrevoir qu'il y aurait rupture méniscale.

Janvier 2005 : Seconde IRM du genou gauche le 21/01/2005 qui confirme l'aspect liquidien sans grand changement.

Mars 2005 : Les douleurs hépatiques sont de plus en plus présentes et je vais consulter un gastro-entérologue, le Dr M. De Reuck qui prescrit une échographie du foie. Celle-ci, selon le Dr R. Huvenne ne révèle rien de particulier.

Janvier 2006 : Mon taux d'anticorps anti-HBs (donc engendrés par ce vaccin Engerix B) ont augmenté, ce qui n'est pas commun parce que d'habitude ils diminuent avec le temps surtout que je n'ai en aucune façon pu être en contact avec le virus sauvage de l'hépatite B (ni transfusion, ni relations sexuelles et la transmission salivaire a été démentie par toute la littérature scientifique). Alors qu'ils étaient à 182 en mars 2002, ils sont à présents à ...299. Un saut étrangement explicable ! Et qui s'accompagne de difficultés digestives croissantes comme si tout ce qui comportait de la graisse était devenu tout à fait indigeste...

Mars 2006 : Je subis une arthroscopie du genou gauche, effectuée par le Dr Reignier, orthopédiste à l'hôpital Baron Lambert à Bruxelles.

Cette arthroscopie s'avère plutôt inutile car ce n'est pas un kyste qui sera retrouvé mais une membrane synoviale ôtée.

Précisons, mais je ne l'ai lu qu'après cette intervention que je regrette d'avoir subie, que le Pr Michel Georget mentionne justement dans son livre « Vaccinations, les vérités indésirables », études à l'appui, que **c'est précisément au niveau des membranes synoviales que vont se loger les complexes immuns dus à différentes vaccinations engendrant un phénomène arthritique.**

Ceci explique pourquoi j'avais mal aux 2 genoux - car un kyste méniscal bilatéral est chose rarissime fort peu probable- et pourquoi je continue à avoir mal au niveau synovial droit.

Mai 2006 : Une nouvelle analyse de sang revérifie, à ma demande, le taux d'anticorps anti-HBs qui a encore augmenté passant de 299 six mois avant à 310 à présent.

De plus, le taux de mercure sanguin se révèle légèrement au -dessus de la norme alors que je ne mange quasiment jamais de poisson et n'ai jamais possédé le moindre amalgame dentaire au mercure. Il est alors TOUT A FAIT POSSIBLE que ce soit bien le thiomersal (ou thimerosal) utilisé comme stabilisateur dans plusieurs vaccins dont l'ENGERIX B junior à l'époque où je l'ai reçu qui soit encore responsable de cet excès détectable.

Cette présence mercurielle couplée au faible taux d'anticorps antithyroïdiens que je possède me porte à penser que l'origine de l'hypothyroïdie n'est peut-être pas auto-immune mais toxique dans mon cas. Le mercure attaque en priorité certaines zones de l'organisme comme : le cerveau, l'HYPOPHYSE (d'où trop d'ACTH et trop de prolactine), la THYROÏDE, les SURRENALES (d'où dérèglement et excès de cortisol notamment).

Tout s'éclaire, les pièces du puzzle s'emboîtent parfaitement...

Décembre 2006 : Ma mère, interpellée par ce que je lui ai dit concernant ce vaccin Engerix B se rend chez le pédiatre Dr Rodesch qui me l'a fait afin d'obtenir d'une part un papier officiel comme quoi j'ai bien reçu ce vaccin (car il ne l'avait pas inscrit sur ma carte de vaccination) et d'autre part, mal à l'aise avec cette problématique, des éclaircissements sur la toxicité de ce vaccin...

En annexe, on peut lire les propos totalement indignes de ce médecin et absolument non étayés comme quoi, les quantités minimales de mercure de l'ENGERIX n'ont jamais entraîné aucune pathologie, comme quoi aussi, il n'existerait aucun lien entre la SEP et le vaccin (or l'étude Hernan de 2004 a clairement démontré le contraire !!), comme quoi enfin tout problème de thyroïde est indépendant de toute vaccination (**alors que les études établissent les effets délétères du mercure sur la glande thyroïde, que des études rapportent plus d'un problème thyroïdien après ce vaccin !**) et il conclut par une insulte insoutenable à ma faculté de jugement personnelle prétextant que « ceci est l'opinion généralement admise en dehors de toute secte ou médecine parallèle » !!!

Et il faut croire que ce médecin savait à quel point il disait n'importe quoi car, d'après ma mère, « il était étrange » et **ses mains tremblaient en lui remettant ce papier !**

Juin 2007 : Une autre prise de sang révèle une nouvelle augmentation des anticorps anti-HBs. Cette fois ils sont passés de 310 à 384 et cela inquiète d'autant plus mon médecin, le Dr Bailly, que je suis de plus en plus fatiguée avec des douleurs hépatiques plus importantes, des sensations d'avoir de la fièvre en permanence, des nausées.

Je retourne chez le gastro-entérologue qui prescrit une nouvelle échographie du foie...

Que révèle cette échographie ?

Quelque chose de très intéressant, d'autant plus qu'elle est réalisée par le même médecin que la précédente, avec la même machine :

« Le foie est de volume normal et ne présente pas d'autre particularité qu'un aspect d'échogénicité quelque peu élevée des espaces porte pouvant encore entrer dans le cadre des variations de la normale mais COMPATIBLE EGALEMENT AVEC DES MANIFESTATIONS OU SEQUELLES D'HEPATITE. { ... } »

Nous y voilà ! Un vaccin censé protéger les foies mais qui les bousille en réalité...pauvre médecine !!! Il faut dire que je suis séronégative pour TOUTES les hépatites infectieuses, que je suis négative pour les marqueurs d'hépatite auto-immune et que je ne consomme pas de médicaments pouvant expliquer une hépatite médicamenteuse. Je précise car c'est important que je n'ai JAMAIS consommé la moindre goutte d'alcool de toute ma vie.

Une fois encore, la seule possibilité est l'origine vaccinale: une HEPATITE TOXIQUE à cause du cocktail de substances nocives qu'il contient !

Il est en effet à noter que même si le radiologue se veut prudent, plusieurs cas d'hépatite vaccino-induite ont été rapportés dans la littérature.

Le gastro-entérologue qui m'a reçue après ça, le Dr M. De Reuck, m'a dit, ce qui m'a beaucoup étonnée je l'avoue, « il faudrait voir s'il existe des études très ciblées dans la littérature traitant de la corrélation entre vaccination HB et lésions hépatiques visibles à l'échographie »

C'est donc au patient déjà utilisé comme cobaye d'aller devoir chercher ça lui-même ?

Non, en réalité c'était une des investigations les plus élémentaires à faire de la part du fabricant (de vérifier l'innocuité sur le foie, principal organe de la désintoxication de l'organisme!) qui soit l'a faite et a pris grand soin d'en cacher les résultats soit ne l'a pas faite en pré-commercialisation ce qui procède d'une négligence criminelle !!

Statut social actuel : A cause de ce désastre vaccinal, je suis aujourd'hui en incapacité fonctionnelle de travail d'au moins 33% ce qui me donne droit à une allocation de chômeur dispensée de recherche active d'emploi en tant que cohabitant (car je suis encore à charge de

mes parents) Les sommes versées sont dérisoires pour couvrir les soins dont j'attends une amélioration : massage, kinés, médecines non invasives, ...
Quel beau bilan pour quelqu'un comme moi qui ne vivait que pour ses études !

Conclusion de l'historique :

J'avais une SANTE PARFAITE, rien à espérer de mieux donc bien plus à perdre qu'à gagner, j'avais tout pour réussir, une grande distinction décrochée au sortir de rhétorique et beaucoup de rêves en tête pour l'avenir.

Au final, en ayant fait naïvement confiance dans ces médecins pourris par « le système », je suis à bientôt 24 ans avec un corps de vieille, pétrie de douleurs au dos et aux genoux, douleurs qui m'empêchent de marcher le temps que je veux, de voyager où je veux, bref d'avoir toutes les activités de quelqu'un de mon âge.

J'ai cette immense machine (table de renversement) qui prend tant de place que, à moins d'être millionnaire, je suis quasiment obligée de rester vivre chez mes parents pour pouvoir la faire chaque jour. C'est une dépendance malgré tout...

Je suis contrainte de prendre des hormones thyroïdiennes ad vitam c'est-à-dire que je ne peux même pas me lever à l'heure que je veux (car je dois prendre cela tous les jours et à heures fixes) ni manger quand je veux (car une fois prise il faut attendre 30 minutes avant le petit déjeuner) et encore, malgré cela, je connais des déséquilibres, passant des bouffées de chaleur aux frissons, ne pouvant prendre ce que je veux sous peine de vite prendre du poids difficile à perdre, etc...

Je ne digère plus rien et j'ai des douleurs pénibles au niveau foie....

J'avais un foie parfait et voilà le résultat d'un produit visant à protéger le foie contre une maladie que moi, je n'aurais jamais eu en raison de mon mode de vie.

Alors, où est le bénéfice ?

Bien des experts, englués dans un dogmatisme vaccinaliste à deux sous, concluraient que rien ne prouve de façon certaine que le vaccin est bien responsable d'une telle dégradation en dominos de mon état de santé mais il n'empêche que tout ceci est possible et même plus hautement probable vu le si bon état de santé dont je jouissais auparavant...

Quels sont les éléments accablants au final ?

- La relation spatio-temporelle entre les premiers signes d'hypothyroïdie et la seconde dose d'ENGERIX B
- Les autres signes hormonaux associés (surrénales, hypophyse) couplés à la présence détectable de mercure sanguin qui peut en avoir durablement déréglé les sécrétions.
- Un bronchospasme/ asthme d'effort dans la foulée sans autre facteur d'explication apparent
- Une discopathie dégénérative à un âge aussi précoce que 18 ans, sans antécédent traumatique, qui pourrait signer l'interférence des composants corrosifs du vaccin avec les protéines essentielles que sont par exemple le collagène et l'élastine.

- Des douleurs très intenses localisables au niveau du bras injecté avec 4 vaccins riches en aluminium à la 4^e dose signant un effet « goutte d'eau ».
- Des douleurs au niveau des membranes synoviales à type d'arthrite, ce qui est la localisation articulaire des complexes immuns pouvant être générés par une immunité forte, chose compatible avec l'allaitement très prolongé dont j'ai bénéficié étant enfant qui explique lui pourquoi je ne tombais jamais malade, même pas d'une banale infection.
- Une élévation dans le temps des anticorps anti-HBs ce qui ne peut être que le fait du vaccin et de l'aluminium vaccinal sûrement resté localisé pour partie au niveau deltoïdien, utilisé justement comme adjuvant de l'immunité étant entendu que je n'ai subi ni transfusion, ni contact sanguin avec quelqu'un d'infecté, ni relations sexuelles et que la transmission salivaire est tout bonnement non établie.
- Une image échographique d'autant plus compatible avec ma symptomatologie hépatique et l'élévation anormale de ces anticorps inutiles en surnombre que toute possibilité d'hépatite infectieuse, auto-immune ou médicamenteuse a été exclue.

Dans la synthèse du colloque « Faut-il avoir peur des vaccinations ? » sous la direction de Mme Sylvie Simon, on peut lire l'intervention d'un médecin pédiatre, le Dr Philippe Bry qui a relevé différents effets secondaires de ce vaccin OGM anti-hépatite B soit en tant que cas cliniques personnels soit au sein de la littérature médicale et il mentionne parmi ces effets tout à fait possibles :

- hypothyroïdies
- « asthme : résurgence ou apparition ; symptômes évocateurs de bronchospasme »
- « arthrites, arthralgies, myalgies, troubles rhumatologiques (capsulites, DISCOPATHIES)
- « Intolérance alimentaire concernant les aliments ou boissons concernés par le bon fonctionnement hépatique »,
- « nausées, vomissements, douleurs abdominales »
- « HEPATITE, anomalie ou augmentation transitoire des enzymes hépatiques »
- « Troubles hépatiques divers : constipation, langue saburrale, etc »

Il est aussi intéressant de mentionner ce qui ressort de l'enquête du Forum européen de vaccinovigilance portant sur les effets secondaires des vaccins en Europe, une enquête réalisée grâce à la collaboration de plusieurs médecins de divers pays européens (Allemagne, Belgique, France, Espagne, Grande-Bretagne, Italie, Luxembourg, Pays-Bas).

Dans les conclusions générales de ce document on peut en effet lire ceci sur les effets secondaires vaccinaux :

- La plupart du temps, l'apparition des troubles est PROGRESSIVE : au début, apparaissent quelques petits dysfonctionnements auxquels on ne prête pas une très grande attention (comme ce fut le cas chez moi, avec mon problème thyroïdien). L'aggravation se produit après les rappels de vaccins.
- Plus on reçoit de doses vaccinales, plus le problème s'aggrave
- Les vaccins multiples compliquent le problème et il devient difficile d'incriminer tel ou tel vaccin en particulier.

- La complexité des troubles observés montre que les vaccinations ont induit dans les populations un désastre sanitaire d'un type nouveau « les maladies des peuples vaccinés ».

On peut aussi lire ceci de capital quant à l'acceptation ou l'exclusion de troubles post-vaccinaux en fonction de leur temporalité :

« Les trois quarts des réactions post-vaccinales observées se sont produites dès les premières heures après l'injection jusqu'à environ 60 jours après l'injection.

Les autres réactions ont lieu au-delà des deux mois qui ont suivi l'injection.

Enfin, pour certaines personnes, l'effet indésirable marquant s'est déclaré PLUSIEURS ANNEES APRES l'injection. »

Conclusion générale :

Mon cas, mon « désastre à moi » n'est qu'un parmi une infinité de victimes de ce vaccin et de la vaccination en général et je tiens tout d'abord à témoigner ma profonde solidarité avec toutes les autres victimes qui savent toute la souffrance d'être condamné à rêver sa vie plutôt que vivre ses rêves, qui savent ce que c'est que d'en arriver à « l'enfer de la santé perdue » comme dirait le Dr Elmiger.

Il convient cependant de souligner que certains vaccins sont bien plus toxiques que d'autres et c'est un droit fondamental de tout citoyen et futur vacciné en puissance d'en être informé.

Le vaccin hépatite B OGM est particulièrement toxique et à risque.

Il faut savoir en effet que ce vaccin est le produit (même pas le vaccin mais le produit) qui a engendré le plus de notifications d'effets indésirables depuis la création de la pharmacovigilance française en 1974, ce n'est pas rien....

Le Revahb, réseau des victimes du vaccin hépatite B a estimé le risque d'accident grave à 1 pour 1000 vaccinés, ce qui est énorme et ce qui signifie qu'il y a au bas mot entre 20 et 30000 personnes gravement touchées rien qu'en France (même si une majorité d'entre elles s'ignore comme telle) Des victimes du vaccin anti hépatite B qui coûtent bien plus chers à la Sécurité sociale que s'ils avaient tous fait une hépatite B et dont les troubles sont nettement plus invalidants et moins réversibles qu'une hépatite B, fut- elle passée à la chronicité.

Tant le rapport coût/bénéfice que le rapport bénéfices/risques de ce vaccin est hautement défavorable. Il a ainsi été établi que le coût de la vaccination en elle-même coûtait 20X plus cher que de traiter simplement les malades atteintes d'hépatite B, ce qui n'est guère surprenant quand on sait que l'hépatite B guérit spontanément et sans traitement dans 9 cas sur 10 ! Ce qui est plus surprenant c'est le prix de vente exorbitant pour l'époque que ces fabricants ont osé demander pour faire exploser leur chiffre d'affaires : le coût de production du vaccin hépatite B est en effet très peu élevé, c'est un des vaccins le moins cher à fabriquer.

Concernant cette fois le rapport bénéfices/risques, il est dramatiquement défavorable.

Les fabricants, après avoir volontairement omis de mentionner que l'hépatite B déclinait drastiquement sans aucune intervention vaccinale grâce aux mesures anti-SIDA, ont gonflé les chiffres pour semer la peur. Toujours pour semer la peur, ils ont inventé un faux mode de contamination (le mensonge de la transmission salivaire).

Pour arriver à leurs fins, ils ont influencé l'OMS dès 1991 avec une action de lobbying infernale, de même que les gouvernements nationaux quelques années plus tard, en corrompant certains ministres comme le ministre italien de la santé De Lorenzo.

Ils ont contrôlé aussi de A à Z la formation et l'information des médecins de sorte que ceux-ci soient le plus aveugles et sourds possibles à cette problématique des dangers vaccinaux.

Ils ont exercé un chantage tacite sur la presse via son financement énorme en publicité, afin d'obtenir un silence radio salubre pour leurs finances mais délétère pour la santé publique.

Grâce à la centralisation d'instances comme l'OMS, ces fabricants ont pu favoriser un effet de « contagion », un effet d'entraînement dans les autres pays à partir d'un seul, la France.

Ce problème n'est donc PAS FRANCO-FRANÇAIS comme on aime à le clamer haut et fort dans les milieux vaccinalistes et notamment en Belgique.

Et il est certain que le gouvernement français porte donc une TRES LOURDE responsabilité dans ce qui a pu se passer dans les états frontaliers, observateurs de son attitude frénétique et de son enthousiasme aussi débridé qu'injustifié.

Car si, environ un jeune de mon âge sur 10 seulement a reçu ce vaccin, c'est déjà trop au vu des risques de celui-ci et il est quasiment impossible, vu le manque d'associations locales de se faire entendre au niveau juridique.

Le silence juridique dans ce pays en rapport avec ce vaccin et par rapport à la France par exemple ne doit donc duper personne et est surtout dû au poids des frais de justice, à la collusion des « experts » avec le corps médical vaccinaliste qui n'est pas inconnue des victimes.

Aujourd'hui, en écrivant ces quelques lignes, je veux dénoncer l'attitude ignoble de ces marchands de vaccin qui sèment la maladie à tous vents avant de s'en laver les mains, ceux qui reprennent ainsi d'une main les clients déçus (et estropiés) des vaccins qu'ils ont perdu de l'autre en les condamnant ainsi à consommer toute leur autre arsenal « thérapeutique » pour ne pas dire palliatif : anti-asthmatiques, anti-allergiques, anti-diabétiques, anticancéreux, anti-inflammatoires, antiépileptiques, antiparkinsonien et antialzheimer, etc

Quel sombre business !!

Alors oui, sachons le dénoncer sans complaisance : ces fabricants, avec l'indispensable complicité de l'OMS et des gouvernements nationaux, se sont rendus coupables de façon certaine avec ce vaccin OGM anti hépatite B des chefs d'accusation suivants :

TROMPERIE AGGRAVEE ET PUBLICITE MENSONGERE.

Mais sachons aussi le prouver !

Ce n'est hélas guère difficile, les faits parlant tristement d'eux-mêmes...

1°) Les fabricants ont TROMPE le public en omettant de dire que l'hépatite B était déjà en régression sans l'intervention de vaccins soit avant leur introduction.

2°) Les fabricants ont TROMPE le public en avançant de FAUX CHIFFRES notamment en englobant les chiffres des taux d'hépatite B dans l'ensemble du monde (alors que le risque de cette maladie est bien différent entre l'hémisphère Nord et l'hémisphère Sud).

3°) Les fabricants ont TROMPE le public car ils n'ont jamais fait mention des effets secondaires très graves dont ils avaient connaissance depuis le tout début des essais cliniques

4°) Les fabricants ont TROMPE le public en inventant de toute pièce la possibilité de transmission salivaire, un mode de transmission qui n'a jamais été prouvé dans des situations de la vie courante. Cette tromperie-ci y est pour beaucoup dans la frénésie qui s'est emparée des foules et leur crainte de la maladie facile, diaboliquement exploitée par ces marchands de vaccins.

5°) Les fabricants ont TROMPE le public en exploitant l'image de gens connus notamment des sportifs comme ceux de la ligue nationale de football ou le Doc de Fun Radio, afin d'amadouer la jeunesse et d'associer au vaccin un caractère récréatif qu'il n'a pas du tout.

6°) Les fabricants ont TROMPE le public en créant des associations d'« information » sur l'hépatite B afin de déjouer l'interdiction de publicité destinée aux consommateurs pour les produits sous prescription. Ils ont pu ainsi faire croire aux gens qu'il s'agissait d'une voie « informative » neutre et impartiale venant s'ajouter au crédit officiel qu'avait déjà apporté le gouvernement à leur funeste entreprise.

7°) Les fabricants se sont rendus coupables de PUBLICITE MENSONGERE en diffusant l'absurdité suivante :

« L'hépatite B tue plus de personnes en un jour que le sida en un an »

Quel mensonge ! C'est donc à supposer si l'hépatite B tuait mettons une seule personne par jour et dans le monde que le sida ne tue même pas une seule personne par an et dans le monde !!

Ils ont aussi affirmé, sur des affiches publicitaires : **« Hépatite B et Sida, même combat »**, alors que la gravité de ces deux affections sont très différentes et que seuls leurs mode de transmission sont semblables, ce qui est un peu court, mais qui consiste, de façon perverse, à amalgamer les 2 maladies dans l'esprit des gens pour ensuite se profiler en « sauveurs » avec un vaccin la plupart du temps inutile.

8°) Les fabricants se sont rendus coupables de PUBLICITE MENSONGERE en osant affirmer : **« Hépatite B, se faire vacciner c'est l'éviter » !**

C'est tout bonnement scandaleux car au moins 20% des vaccinés sont non répondeurs en termes de production d'anticorps alors qu'ils ne sont pas pour autant à l'abri des risques vaccinaux. Ces gens-là ont donc 0% de bénéfices pour un pourcentage de risques forcément plus élevés, mais ils sont cependant laissés dans la croyance infâme que s'ils prennent des risques ce ne sera de toute façon pas en vain !

Il est bon de rappeler, à titre comparatif, que même une marque de café qui vantait : « le meilleur café du monde » a dû rectifier et ajouter le mot « probablement » et ce, alors qu'il existe bien moins de risques à boire du jus de chaussette que de faire un vaccin qu'on ne sait plus aller ré-aspirer à la seringue une fois inoculé !!

9°) Les fabricants se sont rendus coupables de PUBLICITE MENSONGERE en faisant passer ce vaccin pour nécessaire et incontournable au point tel que de nombreux parents ont pensé que ce vaccin pour leurs ados était obligatoire alors même qu'une note interne d'un des fabricants révèle la chose suivante :

« Sur le marché des vaccinations, les adolescents sont un segment très porteur...il faut dramatiser ...FAIRE PEUR avec la maladie » comme révélé le 23 mars 98 au 20 h d'antenne 2.

Pour tout cela et tous les autres éléments tout aussi accablants qui sont en mesure de soutenir ces 2 chefs d'accusation, ces fabricants doivent être jugés et enfin échapper à cette impunité qui gangrène aujourd'hui tout le complexe médico-industriel.

La colère monte au fond des victimes, j'ai pu la constater et plus que la comprendre, je la partage... Pendant que ces gens nous ruinent et ruinent l'économie de nos pays que nous, contribuables, devons financer, nous les victimes, nous sommes bâillonnées, ignorées ou traitées de membres de sectes ou d'hypocondriaques !

Ce négationnisme insoutenable qu'ont à subir la plupart des victimes doit absolument cesser le plus rapidement possible, car, outre le fait de les achever, il s'exerce surtout au détriment d'une information plurielle profitable au plus grand nombre et à la santé publique en général.

On nous a TOUT pris, nos rêves, notre vie et cette dure réalité n'a rien d'imaginaire, hélas...la seule chose qu'il nous reste et que nous avons même à profusion c'est une immense soif de justice. Si la justice à laquelle nous nous adressons à présent n'est pas imaginaire, puisse-t-elle alors démontrer à tous et dans la plus grande lumière ce que valent nos vies par rapport à l'argent.